

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 31 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M.M D'ORAZIO, MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. DIGIACOMI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Mai 2010

Délibération N°2010 / 117

**Contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement de l'abri de nuit pour la période hivernale 2009-2010.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

A la demande des associations caritatives et humanitaires, la Ville d'Ajaccio avec le concours des services de l'Etat et du Département, avait ouvert en décembre 2004 le premier abri de nuit pour les sans-logis.

En novembre 2005, cette dynamique a permis l'installation de structures mobiles sur un terrain mis à disposition gracieusement par la CPAM. Le CCAS de la Ville d'Ajaccio a assuré, avec ses partenaires institutionnels et associatifs, la gestion de l'abri de nuit durant les périodes hivernales jusqu'en mars 2009.

Compte tenu, d'une part, de la difficulté de recruter des personnels formés et motivés pour une période relativement courte (4 mois) et, d'autre part, pour permettre au CCAS de porter ses efforts sur les familles précaires et les personnes retraitées, il a été décidé de confier, à compter du 15 novembre 2009, la gestion intégrale de l'abri de nuit au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE). Le Conseil Général de la Corse-du-Sud a continué d'apporter sa contribution financière équivalente à celle de la Ville d'Ajaccio, en complément des financements de l'Etat.

La participation de la Ville est constituée, d'une part, de la prise en charge directe des frais de terrassement, d'aménagement et d'énergie à hauteur de 15 200 € et, d'autre part, d'une subvention pour le fonctionnement de la structure d'un montant de 18 173 €.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire** à verser la somme de 18 173 € au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE) représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio pour le fonctionnement de l'abri de nuit au titre de la saison hivernale 2009-2010.

**DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65 de l'exercice 2010 du Budget Primitif de la Ville.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Mme Maria Guidicelli, Adjointe déléguée,  
et après en avoir délibéré,**

**VU** la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes,

**VU** la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

**VU** la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales,

**VU** le budget prévisionnel de l'abri de nuit 2009-2010, joint en annexe,

**VU** l'avis de la Commission de l'Administration Générale et des Finances du 26 mai 2010,

**AUTORISE Monsieur le Maire**  
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à verser la somme de 18 173 € au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE) représentant la contribution de la Ville d' Ajaccio pour le fonctionnement de l'abri de nuit au titre de la saison hivernale 2009-2010.

**DIT**

que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65 du Budget Primitif de la Ville exercice 2010.\*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**

## ***Coordination Inter-associative de Lutte contre l'Exclusion (CLE)***

C/o FALEP BP 27 ~ 20181 Ajaccio Cedex 01

Tél: 04.95.21.41.97 Fax: 04.95.21.23.03

### **ABRI DE NUIT 2009/2010 Budget prévisionnel Ouverture prévue pour 20 semaines**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Achats Couvertures - couettes	600	Etat – DSS	159 183
Alimentation	17 800	Conseil Général 2A	33 373
Achats bols jetables	600	Ville d'Ajaccio	18 173
Fournitures de table, draps jetables	4 000	Restaurants du Cœur (petits déjeuners)	1 700
matelas, four microondes, niches	4 700	Valorisation Mairie d'Ajaccio:	
Matériel repas	2 200	remise en état terrain + eau, énergie	15 200
Fournitures hygiène	6 000		
Autres fournitures	4 000		
Location de bungalows	30 000		
Location véhicule	2 800		
De Petriconi (garde-meubles)	829		
Assurance	500		
Entretien des locaux	7 000		
Frais de personnel	126 700		
Frais de gestion comptabilité	3 000		
Mairie d'Ajaccio eau + énergie	5 200		
Mairie d'Ajaccio Remise en état terrain	10 000		
Resto du Cœurs Petits déjeuners	1 700		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>227 629 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>227 629 €</b>